



COMPTE RENDU ENTREVUE
AVEC M DARMANIN
du 21 juin 2019

Nous avons été conviés à une réunion d'information et d'échanges sur la réforme du réseau local des finances publiques à la préfecture du Pas de Calais d'Arras à 8h00.

Etaient présents :

M Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics,
M Fournel, directeur général des finances publiques,
M Sudry, préfet du département,
M Brugère, conseiller réforme de l'État et prospectives,
M Roulet, directeur départemental des finances publiques,
FO, Solidaires, UNSA, CFTC.

Monsieur le Ministre a donné la parole à chaque OS pour lire leur liminaire.

Les réponses sont venues comme suit :

M Fournel, directeur général a voulu remettre les choses en place en précisant que dans cette réforme l'humain est pris en compte, notamment dans la durée des déplacements. La concertation se fera en fonction des besoins et une minorité de gens sera concernée par des déplacements au-delà de 30 mn. Quant à l'évolution du réseau, ce n'est pas si caricaturale que le montre certaines OS, c'est lié à l'évolution des métiers.

La fermeture des trésoreries fait partie de la concertation à la demande des collectivités afin qu'elles soient mieux accompagnées. La durée de la permanence dépendra de la demande. Il faut raisonner à partir des besoins de service et non à partir des infrastructures.

M Roulet, directeur départemental a précisé que la carte a été travaillée tout au long de 2018 et 2019. Nous sommes dans la phase de concertation avec les élus locaux, les responsables de services, les agents et les OS. La direction va venir au devant des agents. Quant à l'évolution du réseau des trésoreries, sur la totalité de celles ci, seules 4 postes seront situées à plus de 20km soit 25 emplois théoriques.

La durée d'accueil maximum dans les trésoreries est actuellement de 16h15 par semaine. Il va discuter avec chacun des élus afin d'offrir une présence.

On est au début de la concertation qui va durer 4 mois.

M Darmanin, ministre, ne sous estime pas les inquiétudes des agents. Les cartes sont une mise de départ pour des critiques constructives visant à améliorer le service public.

Des accueils de 16h par semaine soit 3H par jour n'est pas optimale. Chaque trésorerie n'est pas mixte.

Le réseau a subi 1500 fermetures de trésoreries sur 10 ans.

La concertation n'est pas limitée dans la durée, on peut se concerter jusqu'en janvier 2020 si besoin.

Une carte départementale où est recensé le domicile de chaque agent est disponible, M Roulet va la transmettre aux OS. Ainsi, on constate que 35 % des agents qui travaillent à Lille habitent dans le bassin minier. C'est un problème à régler.

On doit prendre le temps d'y réfléchir.

Le PAS est une réussite et une magnifique évolution sociale.

M Darmanin précise qu'aucune trésorerie ne fermera en 2020 mais il faut réfléchir sur la mise en place des MSAP.

L'accompagnement social de la réforme est prévu dans le budget 2019 afin de palier aux remboursements de frais de déplacement.

Pour le temps horaire de déplacement à prendre en compte, il faut engager la concertation.

Le centre ville d'Arras doit être déconcentré, avec l'attache du président du conseil départemental comme toutes les autres grandes agglomérations.

Par la suite, l'économie d'emploi se fera avec la réforme de la TH et par la validation automatique des DPR pour les RSA qui engendra l'édition des avis pour les chèques énergie.

L'accueil des agents de premier niveau en MSAP se fera par un agent polyvalent qualifié afin de diriger les personnes vers des agents DGFIP.

Pour la suppression du numéraire, M Darmanin n'a pas encore signé le décret d'application notamment quand au sujet de la baisse du numéraire qui n'est pas objectif. D'où le paiement en liquide dans les lieux avec lesquels la DGFIP a confiance tel que les buralistes et La Poste, sans limite de paiement. Le partenariat va être connu bientôt. l'appel d'offre est en cours.

L'administration n'impose rien, à la fin de la phase de concertation, un nouveau projet sera proposé.

Vous n'êtes pas pris par le temps.

M Darmanin s'engage à revenir à la fin.

Le niveau de concertation doit se faire aussi avec les élus par cantons et non par arrondissements.

Quelques réponses notamment sur l'accompagnement des agents ont été faites en réponse à la liminaire de l'UNSA.

Celle-ci est à lire en pièce jointe.

Gilles delwaulle,

Christine Duval,

Maryse Hubo.